

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3798 - MERCREDI 5 AOÛT 2020

DÉSHOSPITALISATION DE MUANDA NSEMI

Le chef spirituel de BDM affirme avoir enterré la hache de guerre



Ne Mua na Nsemi

Le gourou de la secte mystico-religieuse et leader du mouvement politico-religieux Bundu dia mayala (BDM), Zacharie Bandiengila, alias Ne Muanda Nsemi, est rentré chez lui, le lundi 3 août, après près de quatre mois d'hospitalisation.

Dans ses premières déclarations, il félicite les médecins ainsi que le chef de l'Etat pour le traitement dont il a bénéficié. Affirmant enterrer la hache de guerre, Ne Muanda Nsemi évoque le besoin de travailler la main dans la main avec Félix-Tshisekedi qui, du reste, serait son neveu.

Page 3

DÉSINFECTION DES LIEUX DE CULTE

Me Freddy Bonzeke dément les rumeurs sur l'imposition d'une taxe aux églises



Des fidèles lors d'un rassemblement religieux DR

Dans un communiqué publié le 3 août, le cabinet du gouverneur Gentiny Ngobila dément les rumeurs alimentées dans les réseaux sociaux faisant état de l'imposition d'une taxe pour désinfecter des lieux de culte avant la reprise des rassemblements religieux.

Le directeur de cabinet du gouverneur, qui a si-

gné le document, appelle, par ailleurs, toutes les structures contactées pour ce faire, à pouvoir dénoncer les auteurs. Mais également Me Freddy Bonzeke note, à l'attention de ces responsables religieux et des espaces publics, que l'observance des gestes barrières reste de rigueur.

Page 2

COVID-19

Des malades suivis à domicile

Le traitement contre le coronavirus ne se donne pas seulement dans les centres de traitement mais aussi à domicile où les équipes de riposte prennent en charge les malades. Parmi les guéris à la date du 3 août, trois cent trois nouvelles personnes sont sorties des centres de traitement ainsi que d'autres suivies à domicile, dont deux cent cinquante-six à Kinshasa et quarante-sept dans les autres provinces.

Page 3

NOTATION SOUVERAINE

La RDC se fera désormais accompagner

Le contrat signé, le 3 août, par le ministre des Finances, Sele Yalaghuli, et le directeur général de Citi Bank, Willy Mulamba, donne mandat à cette banque d'aider la République démocratique du Congo (RDC) sur deux aspects dont le premier vise l'amélioration de sa notation et le second à accéder à des investisseurs institutionnels internationaux pour obtenir des financements et faire face au

programme de développement du pays. « Les ressources intérieures sont limitées, nous ne pouvons pas compter seulement sur les bailleurs de fonds traditionnels qui sont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il faut également aller vers le marché financier traditionnel. Et c'est en cela que City Bank va aider le gouvernement congolais à réussir ce pari », a fait savoir le ministre Sele Yalaghuli.

Page 2

DÉSINFECTION DES LIEUX DE CULTE

Me Freddy Bonzeke Iliki dément les rumeurs sur l'imposition d'une taxe aux églises

Le cabinet du gouverneur de la ville de Kinshasa, qui veut couper court à ces rumeurs alimentées dans les réseaux sociaux faisant état de l'imposition d'une taxe pour un service obligatoire avant la reprise des rassemblements religieux, note que seule l'observance des gestes barrières reste de rigueur.



Des fidèles lors d'un rassemblement religieux/DR

Le communiqué signé, le 3 août, par le directeur de cabinet du gouverneur Gentiny Ngobila, Me Freddy Bonzeke Iliki, dément catégoriquement les rumeurs selon lesquelles l'Hôtel de ville aurait imposé une taxe aux églises de Kinshasa pour désinfecter leurs lieux de cultes avant la reprise des rassemblements. De l'avis du cabinet du gouverneur de la ville province, ces allégations n'ont pour objectif que de ternir l'image de la ville et de son autorité, le gouverneur Gentiny Ngobila. «Au regard d'une rumeur circulant dans les réseaux sociaux faisant état d'une taxe exigée aux églises pour la désinfection des lieux des cultes par ses services, le cabinet du gouverneur

dément toutes ces allégations de nature à ternir l'image de la ville », a souligné Me Freddy Bonzeke Iliki dans ce communiqué. Le cabinet du gouverneur de la capitale congolaise attend, par ailleurs, de toutes les structures contactées de pouvoir dénoncer les auteurs qui seraient, selon l'esprit de ce communiqué, des escrocs et des oiseaux de mauvais augure.

Respect strict des mesures barrières

Le cabinet du gouverneur rappelle, toutefois, aux responsables des églises et autres lieux de culte et publics, le respect des mesures barrières pour stopper la propagation de cette pandémie à coronavirus. « Le cabinet du gouverneur

informe l'opinion publique qu'à la suite de la levée de l'état d'urgence sanitaire telle que décidée par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, le 21 juillet 2020, les responsables des églises, des restaurants et bars, ainsi que d'autres lieux publics comme les aéroports sont tenus à l'observance des mesures barrières comme le port obligatoire des masques, la distanciation physique, le lavage régulier des mains, la désinfection de tous les lieux publics et cela, dans le but de limiter la propagation de la covid-19 », a indiqué le directeur de cabinet du gouverneur Ngobila.

Lucien Dianzenza

NOTATION SOUVERAINE

La RDC se fera désormais accompagner

Il revient à la Citibank de conseiller les autorités RD-congolaises en cette matière. Cette collaboration est entrée en vigueur officiellement, depuis le 3 août, à l'issue de la signature d'un accord de partenariat entre le ministre RD-congolais des Finances, Sele Yalaghuli, et le directeur général de la banque en RDC, Willy Mulamba.

Pour une certaine opinion, très méfiante, la méthodologie opaque des agences de notation leur laisse une trop grande marge d'appréciation subjective du risque souverain. Loin de représenter l'avis de la majorité, il existe aussi une autre opinion, à l'instar de celle de la RDC, plus encline à penser que la notation souveraine a forcément un impact significatif sur la solvabilité d'un pays sur une base comparable. Autant en faire une alliée de taille dans les efforts de recherche des financements auprès des marchés financiers.

Aujourd'hui, la note souveraine devient un élément majeur dans l'architecture financière de l'Afrique. Il s'agit en fait des opinions sur la probabilité relative de défaut. En d'autres termes, les agences de notation plus en plus nombreuses dans le continent africain évaluent le risque que les dettes ne soient pas payées dans leur intégralité à l'échéance. Les notes qui se basent sur des critères économique, financier et politique, contribuent à lever des fonds directement sur les marchés de capitaux. Pour les pays concernés par les notes, les agences exercent une sorte

de contrôle extérieur indépendant en leur indiquant les forces et faiblesses de leur qualité crédit. En outre, les chiffres révèlent le développement assez fulgurant des flux d'investissement directs étrangers vers l'Afrique. Et les encours de la dette extérieure ont augmenté fortement dans le continent au cours des dernières décennies.

Dans le partenariat entre la RDC et la Citibank, la banque va agir comme conseillère pour la notation souveraine du pays. Preuve de l'importance de l'événement, la signature de l'accord a eu lieu en présence du conseiller spécial du chef de l'Etat, Jean-Claude Kabongo. Même si le pays ne dispose pas d'un véritable marché financier capable de rivaliser avec les géants de la région comme l'Afrique du Sud, les notes des agences permettent tout de même aux pays notés de prendre la mesure exacte des avancées dans leur domaine financier. Pour le cas de la RDC, l'objectif recherché par cet accord de partenariat est de faciliter les relations entre le pays et les investisseurs institutionnels internationaux.

Laurent Essolomwa

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DÉSHOSPITALISATION DE MUANDA NSEMI

Le chef spirituel de BDM affirme avoir enterré la hache de guerre

Zacharie Bandiengila souhaite désormais travailler la main dans la main avec le président Félix Tshisekedi qu'il dit être son neveu.

Le gourou de la secte mystico-religieuse et leader du mouvement politico-religieux Bundu dia mayala (BDM), Zacharie Bandiengila, alias Ne Muanda Nsemi, a regagné sa résidence de Macampagne, le lundi 3 août, après près de quatre mois d'hospitalisation, d'abord au Centre neuro-psychopathologique (CNPP) puis aux Cliniques universitaires de Kinshasa (CUK).

Parmi des personnalités qui l'ont accompagné à sa sortie d'hôpital, il y a eu le président du Conseil national de suivi de l'Accord de la Saint-Sylvestre (CNSA), Joseph Olenghankoy, ainsi que quelques agents de la Police nationale congolaise (PNC).

Devant l'hôpital, Ne Muanda Nsemi a félicité les médecins et le personnel des CUK pour avoir pris soin de lui pendant tout son séjour dans leur institution. L'ex-député national a, par ailleurs, promis d'être leur porte-parole dans le plaidoyer pour l'amélioration de leurs conditions de travail. « Je vous remercie sincèrement. Je serai votre porte-parole partout pour vous défendre, parce que vous travaillez très bien. Il me semble que les conditions de paie soient un peu défectueuses. Moi-même j'ai vu, je vais parler de ce que je connais, merci », a-t-il dé-



Le président du CNSA, Olenghankoy et Ne Muanda Nsemi.

claré, un peu fatigué par la maladie et des mois passés à l'hôpital.

Tshisekedi reste mon neveu

Arrivé chez lui, Ne Muanda Nsemi a également félicité le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, pour le traitement dont il a bénéficié depuis son arrestation, il y a près de deux mois, jusqu'à la réhabilitation de sa résidence. « Je remercie beaucoup le président Tshisekedi pour tous les efforts qu'il a faits pour qu'on en arrive là. Qu'il sache qu'il est mon neveu et que je le soutiens. Entre un ne-

veu et un ami, le choix est clair. Je le soutiens et qu'il me soutienne, il verra que ça marchera bien parce que le saboter, c'est saboter mon neveu. Et je serai condamné par les ancêtres, parce que c'est mon neveu. Qu'on se tienne la main avec lui pour aller de l'avant et tout ira bien », a dit Ne Muanda Nsemi, lui qui, avant d'être arrêté, s'évertuait à vilipender le chef de l'Etat, qu'il appelait à démissionner pour lui laisser le pouvoir, en vue d'assurer la transition de trois ans pour booster la République démocratique du Congo.

Dans une de ses déclarations, il s'est même auto-proclamé président de la République fédéral du Congo.

Il est également rappelé que l'ex-député national, arrêté le 25 avril, à la suite d'un raid mené à sa résidence par la police, avait été admis, le jour de son arrestation, à la clinique Ngaliema pour les premiers soins. Il a été transféré, quelques jours plus tard, au CNPP où les médecins ont établi que le leader de BDM avait un problème psychique. « Après avoir procédé à une auto-

et hétéroanamnèse, un examen neuropsychiatrique approfondi, à une mise en observation jusqu'à ce jour et à des examens complémentaires appropriés dont un scanner cérébral et un électroencéphalogramme, nous concluons à la présence d'un trouble mental sur fond de stress à répétition », avait indiqué en son temps le CNPP dans le rapport médical soumis à l'autorité judiciaire qui lui avait transmis ce malade. Cette institution médicale spécialisée avait, par ailleurs, indiqué qu'une prise en charge en santé mentale et soutien psychosocial étaient indispensables pour Ne Muanda Nsemi.

Quelque temps après, l'ex-député national avait été diagnostiqué atteint de la covid-19. Ce qui avait conduit à son transfert, le 17 juin dernier, aux CUK où il a été pris en charge. Au sein des cliniques universitaires, il avait été acheminé vers le pavillon où sont internés les cas bénins ou légers. Ne Muanda Nsemi, poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, incitation à la haine tribale et la rébellion, a également trouvé sa résidence réhabilitée et meublée, sur décision du chef de l'Etat.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Des malades suivis à domicile

Le traitement contre le coronavirus ne se donne pas seulement dans les centres de traitement mais aussi à domicile où les équipes de riposte prennent en charge les malades en veillant au respect strict des mesures barrières.

Parmi les malades suivis à la maison, quelques-uns viennent d'être déclarés guéris par la coordination de la riposte. Au total, dans la journée du lundi 4 août, trois cent trois nouvelles personnes sont sorties guéries des centres de traitement et des patients suivis à domicile, dont deux cent cinquante-six à Kinshasa et quarante-sept dans les autres provinces. Le nombre de guéris depuis la déclaration de la maladie est de sept mille sept cent soixante-dix-sept sur un cumul des cas de neuf mille cent soixante-dix-huit dont neuf mille cent soixante-dix-sept cas confirmés et un cas probable.

Le nombre de décès est de deux cent quinze dont deux cent quatorze cas confirmés et un cas probable. Cinquante-deux cas suspects ont été détectés après investigations, tandis que quarante-cinq nouveaux cas confirmés dont trente-quatre à Kinshasa, six au Sud-Kivu, trois au Nord-Kivu, un en Ituri et un au Kivu. Quatre cent trente et un échantillons ont été testés. Aucun nouveau décès parmi les cas confirmés n'a été rapporté. Sur les dix-sept provinces affectées, la ville de Kinshasa vient en première place avec sept mille six cent trente-huit.

Blandine Lusimana

DISPARITION

L'OIF consternée par le décès de Bouramah Ali Harouna

L'organisation regrette un « ardent défenseur de la Francophonie, qui a œuvré avec détermination et courage pour aider les Etats et gouvernements membres de la Conféjes à mieux inclure les jeunes dans la société et à développer un plus grand accès au sport ».

La secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, a fait part de sa grande tristesse à l'annonce du décès, le 3 août, à Dakar du secrétaire général de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes), Bouramah Ali Harouna. Dans un communiqué du 4 août, la secrétaire générale Louise Mushikiwabo a adressé, au nom de la Francophonie et en son nom personnel, ses condoléances les plus sincères à la famille du disparu, à ses proches ainsi qu'au ministre de la Jeunesse et des Sports du Maroc, qui préside actuellement la Conféjes.

Evoquant les qualités du disparu, Mme Mushikiwabo a indiqué que, depuis son entrée en fonctions en 2013, Bouramah Ali Harouna a contribué au développement des politiques de la jeunesse dans les pays francophones, œuvrant en particulier en faveur de l'entrepreneuriat et du volontariat, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). « Il était un membre actif du Conseil d'orien-



Bouramah Ali Harouna

tation des Jeux de la Francophonie et contribuait à faire des prochains Jeux à

« Il était un membre actif du Conseil d'orientation des Jeux de la Francophonie et contribuait à faire des prochains Jeux à Kinshasa, en 2022, un succès en termes de formations et de bénévolat pour la jeunesse », a-t-elle rappelé.

Kinshasa, en 2022, un succès en termes de formations et de bénévolat pour la jeunesse », a-t-elle rappelé. Et de saluer « la mémoire de cet ardent défenseur de la Francophonie, qui a œuvré avec détermination et courage pour aider les Etats et gouvernements membres de la Conféjes à mieux inclure les jeunes dans la société et à développer un plus grand accès au sport ».

.L.D.

JUBILÉ DE RUBIS

Chœur la Grâce célèbre sans tambour ni trompette

Créé à Kinshasa le 4 août 1985, une période où le chant choral se pratiquait essentiellement dans les églises, le groupe musical passe ses trente-cinq ans à se remémorer son lot de souvenirs accumulés le long de son parcours exceptionnel.

Diasonama Ndingidi, Landu Wazolua, Mundele Pedro et Ambroise Kua-Nzambi Toko, quatre jeunes amis chefs de chœur se décident à fonder Chœur la Grâce alors qu'ils sont à leur première année universitaire. Ils sont bien loin d'imaginer, le 4 août 1985, qu'il deviendrait un chœur emblématique, le plus significatif de la RDC. Pour avoir presté dans cent villes du monde en Afrique, en Asie et en Europe, il est à ce titre le plus connu du pays à travers le globe. En effet, avec les 278 prestations internationales à son actif, Chœur la Grâce s'est taillé une solide réputation et s'est affirmé comme un groupe modèle pour nombre de chœurs de la RDC mais aussi de bien d'autres pays africains.

Indissociable aujourd'hui à la personne de son chef de chœur, Ambroise Kua-Nzambi Toko, illustre figure que l'on voit frétiller avec bonheur à chaque prestation, la chorale kinoise est membre de la Fédération internationale pour la musique chorale (FIMC) depuis 2000. Ambroise Kua-Nzambi assure la direction de Chœur la Grâce depuis sa création et son dynamisme a déteint sur lui. Dès lors, la performance de la chorale est à bien d'égards louable avec l'animation de plus de cent vingt ateliers sur la musique africaine. Une participation active à trente-huit festivals internationaux de musique chorale. Par ailleurs, Chœur la Grâce l'a fait à quatre reprises sur la scène internationale en qualité de représentant officiel de l'Afrique. Un titre qu'il a toujours défendu avec brio. En 2005, au 7e Symposium mondial de musique chorale à Kyoto, il avait reçu



une ovation historique de plusieurs minutes. En 2007, aux Choralies de Vaison-La-Romaine d'A Cœur Joie, il avait marqué la présence africaine avec un concert mythique à guichet fermé le 6 août au théâtre antique face à plus de six mille choristes et spectateurs. Sa participation à la célébration du 25e anniversaire de la FIMC à Namur en 2007 est également inscrit au nombre de ses heureux souvenirs.

De nombreux mérites

Le président de Chœur la Grâce, Samuel-Orly Mbutu Panzu, et son chef de chœur de renommée internationale, Ambroise Kua-Nzambi, ont parlé avec émotion des prix et récompenses qui ont émaillé le parcours de leur chorale. « *Chœur La Grâce a remporté trois trophées africains, une médaille d'argent au World Choir Games dans la catégorie des Champions, un trophée de la commune d'Anderlecht, un diplôme d'excellence artistique de la Fonda-*

tion Albert-Tuzolana de Bruxelles », se sont-ils remémorés. Et d'ajouter : « *Nous avons reçu cinq trophées en RDC, notamment celui du meilleur chœur du cinquantenaire de la RDC octroyé par la Délégation Wallonie-Bruxelles et le premier prix du premier festival concours de la Fédération congolaise de musique chorale (FCMC)* ».

Laura de Chœur la Grâce s'est étendue bien au-delà de sa ville natale, Kinshasa. Il nous revient donc à ce sujet que la chorale est représentée à Gbadolite et Matadi. Et par-delà les frontières de la RDC, on la retrouve dans deux villes d'Angola, à Luanda et Mbanza-Kongo mais aussi en Suisse à Genève. Et s'il y a lieu de revenir sur ses prestations, Chœur La Grâce s'est produit dans cinquante-six villes françaises. C'est là qu'elle a aligné le plus de productions à l'étranger. Viennent ensuite seize villes d'Allemagne et quatorze de Belgique. Ce à quoi s'ajoutent deux prestations aux Pays-Bas, au Japon, en Côte

Chœur la Grâce et Ambroise Kua-Nzambi/DR d'Ivoire et en Afrique du Sud. Pour le reste, il y a les passages dans une ville en Suisse, en Hongrie, au Grand-Duché du Luxembourg, en Chine, Au Burkina Faso, au Congo-Brazza, etc. Un parcours suffisant pour bâtir une belle renommée internationale en trente-cinq ans.

Mais ce n'est pas tout, nous a soufflé Samuel-Orly Mbutu Panzu : « Chœur la Grâce a aussi organisé sur initiative de son chef, plusieurs rencontres chorales ainsi que des festivals restés légendaires avec la participation record de 3 000 à 5 000 choristes ». Ambroise Kua-Nzambi a renchéri évoquant l'encadrement assuré à plusieurs chœurs en RDC et ailleurs dans le continent. Un autre mérite reconnu à son chœur, nous a-t-il dit, est celui d'avoir « *valorisé le concept de "Spectacle de chant choral" ou chant, danse, poésie, mimes, brèves représentations dramatiques, cris, décors, percussions se fondent en un mode d'expression*

originale unique et nécessitant une "expression totale" sur scène ». Et d'expliquer : « *Chœur la Grâce ne livre donc pas des concerts mais présente souvent des spectacles. Il en a ainsi créé au total sept dont Zimboka za Bantu (les cris des hommes), Zingana (sagesse africaine par le chant), Ngoma ye nsakala (percussion), Mélopées d'Afrique noire, Humanité des humains, Zaburi (les psaumes), Nyimbo za kwetu (les chants de notre terroir)* ».

Il n'est donc pas étonnant que Chœur la Grâce passe pour plusieurs amateurs de chant choral et même simples mélomanes pour le meilleur chœur qui a su valoriser le répertoire choral traditionnel de la RDC. Considération qui tient, explique Ambroise Kua-Nzambi à « *son répertoire, entièrement original composé d'œuvres traditionnelles arrangées ou composées par son chef* ». Il en est d'autant plus fier qu'elles sont, a-t-il soutenu, « *interprétées par plusieurs chœurs en RDC, en Angola, au Congo-Brazza et dans plusieurs autres pays d'Afrique* ». Chœur officiel de l'Académie africaine de musique chorale, la Grâce a le privilège d'avoir à sa direction le chef de chœur le plus titré en prix, médailles et trophées en RDC. Il nous revient qu'il est le seul à posséder « *deux diplômes de docteur honoris causa pour ses performances chorales, ses recherches, ses publications et ses initiatives au profit du développement du chant choral congolais et africain* ».

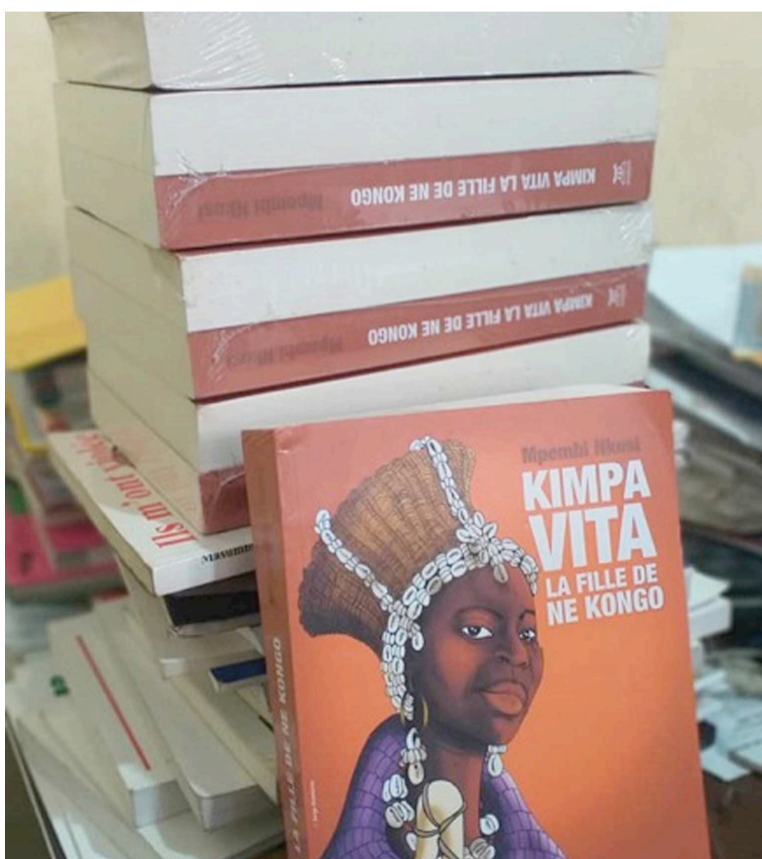
Nioni Masela

JOURNÉE DE LA FEMME AFRICAINE

Kimpa Vita, la fille de Ne Kongo sous les projecteurs

En marge de la célébration du 31 juillet, la librairie Mabiki a mis en vedette le roman de Magloire Mpembi Nkosi proche de la réalité historique sur la base de divers travaux portant sur « *La Jeanne d'Arc congolaise* ».

Un petit passage du cours d'histoire de la RDC est consacré à Dona Beatriz ou Ndonga Béatrice, c'est selon, Kimpa Vita ou Kimpa Mvita ou bien encore Tchimpa Vita. Elle naquit à Mbanza Kongo, territoire de l'actuel Angola en 1684 et mourut à Evolulu, toujours en Angola, le 2 juillet 1706. Plusieurs sources écrites journaux, rapports et lettres de quatre missionnaires capucins italiens actifs dans la région (Luca da Caltanissetta, Marcellino d'Atri, Bernardo da Gallo et Lorenzo da Lucca) parlent de cette femme à l'histoire fascinante. Mais le plus souvent ce que les élèves retiennent, c'est sa condamnation au bûcher pour hérésie comme Jeanne d'Arc d'où son surnom de « *Jeanne d'Arc congolaise* » par les historiens. C'est ce fait funeste que gardent à l'esprit les élèves



Kimpa Vita, la fille de Ne Kongo disponible à la librairie Mabiki (DR)

au sujet de la prophétesse du Royaume Kongo du début du XVIIIe siècle.

L'auteur de Kimpa Vita, la fille de Ne Kongo ne s'arrête pas à cette histoire macabre souvent

racontée sans trop explorer le contexte et les circonstances qui ont prévalu autour. Dans sa fiction de 282 pages en vente dans la librairie de Masina, Mpembi Nkosi offre une plus large perspective. Ce qui ramène à l'éditeur à le tenir pour « *un document essentiel dans la connaissance de la culture et la civilisation Kongo* ». Grâce à son fort contenu historique, le roman emmène le lecteur à une meilleure connaissance de la vraie histoire de Kimpa Vita et en filigrane celle du peuple Kongo. En effet, inspiré des travaux d'histoire disponibles, le roman Kimpa Vita, la fille de Ne Kongo est assez proche de la réalité historique au point qu'elle dépeint la situation sociopolitique du Royaume Kongo au début du XVIIIe siècle.

Au travers du récit de la jeune fille de la noblesse Kongo, c'est au départ ce qu'est Kimpa Vita

avant d'être prophétesse de l'Antonianisme (mouvement chrétien basé sur l'adoration de saint Antoine de Padoue), se profile l'histoire de tout un peuple. Outre l'aspect purement spirituel du mouvement chrétien afrocentré et pacifique qu'elle crée, il y a son action menée en faveur de sa société. Il est dit qu'elle visait la réunification du royaume Kongo. Le roman livre un aperçu des us et coutumes des peuples des actuels Angola, RD Congo, Congo Brazzaville ainsi que le Gabon. Ils constituaient ensemble ce grand royaume que des guerres civiles avaient fragmenté. Son combat visait la restauration d'un royaume avili par le virus du lucre et de la luxure instillé par les Portugais et autres Européens trafiquants d'esclaves.

Nioni Masela

VIE DE CLUB

FC Renaissance du Congo dans la tourmente

Le nom de Jean-Max Mayaka est devenu viral dans le milieu des supporters du FC Renaissance du Congo, alors que le président de ce club, Pascal Mukuna, croupit en prison, en attendant l'issue de son procès pour une affaire de viol.

Le FC Renaissance du Congo de Kinshasa traverse de moments critiques. L'incarcération de son président du club Pascal Mukuna, pour une affaire de viol, a engendré une situation difficile. L'on apprend que certaines figures notables du club penseraient déjà à la gestion quotidienne du club sans le mentor de cette équipe née d'une scission d'avec le Daring Club Motema Pembe (DCMP) en 2014. Aussi assiste-t-on à des conflits entre les comités des supporters. Et le nom de l'ancien dirigeant du DCMP, fondateur du club FC Orange et cofondateur du club, Jean-Max Mayaka est amplement cité, lui qui a entrepris des démarches dans le sens de sauver la maison Renaissance après les déboires judiciaires de son président.

Reçu par un groupe des supporters conduits par Neri Gelezi qui voudraient le voir prendre la direction du club, Jean-Max Mayaka a déclaré le 2 août : « Vue ma situation professionnelle, mon combat n'est pas celui de postuler à



Jean Max Mayaka et le président de la Fecofa, Constant Omari

aucun poste pour diriger le FC Renaissance mais apporter ma pierre à l'édifice. Nous constatons que notre club est en train de sombrer. Étant un cofondateur, j'ai voulu mobiliser et voir à quel niveau intervenir ».

Bien avant, il a eu un entretien avec le président de la Fédération congolaise de football association (Fécifa), Constant Omari Selemani. Et ce dernier l'a exhorté de rencontrer le président Pascal Mukuna détenu à la Prison centrale de Makala à

Kinshasa en attendant l'issue de son procès. « Nous sommes des Bantous. Lorsque vous prenez des initiatives pendant que l'autre est dans la situation malheureuse peut ne pas mettre tout le monde d'accord. C'est pour cela que je vous invite à rencontrer l'évêque Pascal Mukuna et de discuter avec lui. A ce moment-là, si la grande commission convoque les assises avec son accord, vous pouvez siéger valablement car l'évêque Mukuna est encore président

de cette formation sportive », a conseillé le président de la Fécifa, le 31 juillet dernier, au siège de cette instance faitière du football congolais.

Mais le président national des supporters du FC Renaissance du Congo, Willy Kindembe, est farouchement opposé à l'idée de voir Jean-Max Mayaka succéder à l'évêque Pascal Mukuna et diriger un comité de direction provisoire. Et il a abondé dans le sens du président de la Fécifa. « En tant que cofondateur de Renaissance, le président

Max connaît la maison. Il est question qu'il emprunte la voie légale en rencontrant les dirigeants de l'équipe pour dialoguer et harmoniser les vues au lieu de machiner des projets machiavéliques et manipuler quelques supporters pour renforcer la crise », a-t-il fait remarquer. Aussi a-t-il annoncé la convocation dans un avenir proche d'une réunion élargie à tous les supporters de Renaissance dans le cadre de la recherche de la cohésion au sein du club.

Notons que le FC Renaissance du Congo a revu à la hausse ses ambitions à la 26e édition du championnat de la Ligue nationale de football dont le coup d'envoi est prévu pour le 19 septembre dans les stades, afin de protéger les sportifs contre la covid-19. Renaissance du Congo vise une place qualificative pour l'une de deux compétitions africaines interclubs, à savoir la Ligue des champions et la Coupe de la Confédération.

Martin Engimo

FOOTBALL

Mbemba et Mbokani vainqueurs des coupes nationales

Chancel Mbemba et Dieumerci Mbokani ont remporté les coupes nationales au Portugal pour le premier et Belgique pour le deuxième.

Des Congolais remportent les coupes nationales, notamment, au Portugal et en Belgique. En effet, le FC Porto de Chancel Mbemba s'est adjugé son 18e sacre en Coupe du Portugal, en battant en finale de cette compétition nationale portugaise son rival traditionnel le Benfica de Lisbonne. Et le défenseur central congolais a été l'homme providentiel de Porto dans cette rencontre gagnée par deux buts à un, en étant auteur d'un doublé (47e et 58e minute). L'ancien joueur de Newcastle (Angleterre), d'Anderlecht (Belgique) et du FC MK de Kinshasa a inscrit les deux buts de la tête, l'un de ses atouts. Ce doublé ponctue en fait une saison très aboutie de Chancel Mbemba à Porto où il finit la saison avec quatre buts et une passe décisive toutes compétitions confondues, étant champion du Portugal et vainqueur de la coupe nationale de ce pays.

Outre Chancel Mbemba, l'on note la précieuse victoire d'Antwerp, conduite par



Chancel Mbemba

Dieumerci Mbokani, en finale de la Coupe de Belgique, face au Club Bruges pourtant favori pour le trophée. L'attaquant congolais n'a certes pas marqué, mais il a joué l'intégralité de la partie, contribuant pleinement à ce succès d'un but à zéro (une réalisation de l'Israélien Lior Rafaleov à la 24e minute) qui marque la quatrième coupe nationale de l'histoire du club d'Anvers. Notons que ses compatriotes, le défen-

seur Ava Dongo Luete et le jeune Bruny Nsimba, sont restés sur le banc des remplaçants au cours de cette finale.

La dernière victoire d'Antwerp en Coupe de Belgique date de 1992, un épopée qui s'est achevée par une défaite (1 but à 3) en finale de la Coupe des vainqueurs des coupes (actuel Europa League) face à Parme à Wembley. Vainqueur de la Coupe de Belgique 2020 et qualifié pour l'Europa League, Antwerp entame la saison 2020-2021 le 15 août par une opposition à Genk. Notons aussi Meschak Elia,

déjà champion de Suisse avec Young Boys de Berne, est favori pour remporter la Coupe de Suisse, le 6 août, face à la formation de Lucerne. L'ancien attaquant du Tout-Puissant Mazembe dont il est parti avec fracas a disputé douze matchs avec Young Boys depuis son arrivée au club, avec deux buts marqués et trois passes décisives jusque-là. Young Boys est donc champion de Suisse avec soixante-treize points, devant la formation de Saint Gall (soixante-huit points).

Martin Engimo



Dieumerci Mbokani (au milieu)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bénéfices du Fonds Carbone en cours d'analyse

L'atelier intersectoriel relatif à l'analyse et de prise des commentaires de la Banque mondiale sur la version trois du plan de partage des bénéfices du programme de réduction des émissions (ER-P) Sangha Likouala en République du Congo s'est ouvert le mardi 3 août à Brazzaville, sous la supervision du directeur de cabinet du ministre de l'Economie forestière, Pierre Taty.

Cet atelier qui s'inscrit dans la droite ligne de diversification de l'économie nationale durera deux jours. Il vise à améliorer la version trois de partage des bénéfices du Fonds Carbone. Cette activité inaugure le Programme de réduction des émissions (ER-P) Sangha Likouala, qui procède de la mise en œuvre du processus RDD+ au Congo. Ce programme, accepté à titre conditionnel lors de la 16^e réunion du Fonds Carbone du Fonds de partenariat pour le Carbone forestier au mois de juin 2017 a définitivement été approuvé par cette institution au mois de décembre 2018.

Toutefois, a précisé Pierre Taty, dans son mot de circonstance, pour garantir l'aboutissement heureux des négociations et parvenir à un accord de paiement pour les Réductions d'Émissions, en sigle ER-P, entre la



Les participants

République du Congo et la Banque mondiale, un plan de partage des bénéfices est requis. « *Je suis persuadé que les conclusions du présent atelier permettront de produire une quatrième version du Plan de partage des bénéfices, attendue pour nourrir les discussions avec la BM et conclure ainsi le processus de la signature du contrat d'achat des premiers cré-*

bits carbone de la République du Congo », a-t-il rappelé à l'endroit des participants.

En effet, les consultations conduites avant le mois de mars 2020 avaient donné aux parties prenantes l'occasion de proposer trois scénarii. A l'issue des dernières négociations, achevées le 17 mars 2020, le consensus des parties prenantes semble prendre sur

le scénario 2, basé sur la répartition de quatre parts fixées à 55% pour le privé, 28% pour les communautés locales et populations autochtones ; 15% pour le gouvernement, et enfin 2% pour les organes de gestion du ER-Programme Sangha Likouala.

Les montants crédités pour les paiements nets seront transférés par la BM du Fonds Carbone à une

Banque commerciale désignée par le Ministre en charge des Finances. Le système de gestion financière sera celui applicable dans le cas des projets cofinancés par la BM. Ce qui permettra de garantir la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la confiance.

La République du Congo, rappelons-le, qui a adhéré au programme REDD+ depuis 2008, a développé le programme de réductions des émissions Sangha Likouala. Cette troisième version a été soumise à la BM qui a fait quelques commentaires. Au cours de cet atelier, les experts réunis dans cette salle vont examiner les commentaires de la BM en vue de les finaliser pour les intégrer dans la version 4 dudit document qui sera examiné en définitive, lors de l'atelier national prévu du 27 au 28 août 2020.

Guillaume Ondzé

COVID-19

L'ONU appelle à éviter une « catastrophe générationnelle » sur l'éducation

L'ONU a publié, le 4 août, un document de synthèse sur le coronavirus et l'éducation. Le texte préconise des mesures dans quatre domaines prioritaires.

La crise de l'éducation engendrée par le coronavirus ne doit pas se transformer en une « catastrophe générationnelle », préviennent les Nations unies.

En effet, la pandémie de Covid-19 a bouleversé l'éducation comme jamais auparavant. À la mi-juillet, plus d'un milliard d'élèves avaient été touchés par la fermeture des écoles dans plus de cent soixante pays. À travers le monde, quarante millions d'enfants d'âge préscolaire n'ont pu bénéficier d'une première année d'éducation « pourtant si importante », d'après l'ONU.

Le document explique que « les parents et notamment les femmes ont dû assumer le lourd fardeau d'avoir à s'occuper des enfants à domicile. Les apprenants handicapés, les membres de minorités ou de groupes défavorisés, les déplacés ou réfugiés ou ceux encore vivant dans des zones reculées courent le plus grand risque d'être laissés-pour-compte ».

« Même si l'enseignement a continué par radio, par télévision ou en ligne, et malgré la

mobilisation des enseignants et des parents, beaucoup d'élèves n'étaient pas connectés », a déploré le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres. « *Même ceux qui ont accès au téléenseignement ne sont pas certains de réussir* », a-t-il alerté, évoquant les différentes conditions de vie et répartitions, équitables ou non, des tâches ménagères. Une fois, la transmission de la Covid-19 jugulée à l'échelle locale, le retour des élèves dans les écoles et autres centres d'enseignement dans les meilleures conditions de sécurité possibles doit être « la priorité absolue ».

L'ONU estime qu'il sera essentiel de soupeser les risques pour la santé et ceux pour l'éducation et la protection des enfants, en tenant compte des effets sur la participation des femmes au mar-

ché du travail. « *Il sera indispensable de consulter les parents, les soignants, les enseignants et les jeunes* », a insisté le patron de l'ONU.

Avant la crise actuelle, le déficit de financement en matière d'éducation dans les pays à revenu faible ou intermédiaire était déjà de 1.500 milliards de dollars par an. Depuis, ce déficit s'est creusé. L'ONU appelle à préserver et à augmenter le budget alloué à l'éducation. Cette dernière « *doit être placée au cœur de l'action de solidarité internationale, à savoir la gestion de la dette, les plans de relance économique, les appels humanitaires mondiaux et l'aide publique au développement* », a précisé Antonio Guterres.

Cibler les personnes isolées

La conception d'initiatives dans le domaine de l'éducation doit, selon les Nations unies, bénéficier aux personnes les plus à même d'être laissées de côté : celles en situation d'urgence ou de crise, celles qui font partie de minorités, celles qui sont déplacées ou handicapées.

« *Il faut au cours de ces initiatives tenir compte des difficultés particulières que connaissent les filles, les garçons, les femmes et les hommes, et combler d'urgence le fossé numérique* », a dit le chef de l'ONU.

Bien que préjudiciable, estime l'ONU, la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 offre actuellement une chance singulière de repenser l'enseignement. « *Les Etats peuvent adopter des systèmes prospectifs, qui permettront d'offrir à tous une*

éducation de qualité et serviront de tremplin à la réalisation des dix-sept Objectifs de développement durable d'ici 2030 ».

Les Nations unies appellent à investir dans le numérique et dans les infrastructures, à enseigner aux élèves comment apprendre à revitaliser l'apprentissage tout au long de la vie et à renforcer les liens entre éducation formelle et non formelle. « *Nous devons aussi exploiter des méthodes d'enseignement plus souples et les nouvelles technologies, tout en modernisant les programmes scolaires et en fournissant un appui constant aux enseignants et aux communautés* », a ajouté António Guterres.

Le chef de l'ONU a souligné que l'éducation est la clef du développement personnel et de l'avenir de nos sociétés. « *Au vu d'inégalités insoutenables, nous avons besoin plus que jamais de l'éducation et de son grand pouvoir de mettre chacun sur un pied d'égalité* », a-t-il rappelé.

Yvette Reine Nzaba

« Nous devons aussi exploiter des méthodes d'enseignement plus souples et les nouvelles technologies, tout en modernisant les programmes scolaires et en fournissant un appui constant aux enseignants et aux communautés »,

COVID-19/DÉVELOPPEMENT

Les dépenses nationales vont diminuer de 396 milliards de dollars 2020-2021, selon un rapport

Les répercussions économiques du coronavirus signifient que les pays à revenu faible et intermédiaire disposeront de 396 milliards de dollars de moins que prévu pour les dépenses publiques de développement de 2020 à 2021, selon un rapport d'End Water Poverty et WaterAid.

Cela pourrait signifier un recul majeur des progrès liés à la réduction de la pauvreté et permettre au coronavirus de se propager sans entrave, averti John Garrett, analyste politique principal du financement du développement chez WaterAid.

L'aide britannique sera réduite de 2,9 milliards de livres cette année

La réduction de près de 20% de l'APD intervient alors que le Royaume-Uni se débat avec les retombées économiques de la pandémie de coronavirus. « Sans les services de base tels que l'eau potable ou les soins de santé de base, des millions d'autres seront refoulés dans la pauvreté, la santé précaire et les perspectives d'emploi et les chances de vie réduites », a-t-il déclaré. Le rapport a analysé les données de l'initiative Government Spending Watch pour évaluer l'impact de la Covid-19 sur les finances publiques. Il a constaté que « l'équivalent de 10% des dépenses in-

terrieures dans les secteurs liés aux ODD [Objectif de développement durable] s'évaporerait sur deux ans (2020 et 2021) par rapport au scénario de référence de 2019 dans les pays en développement ». Un chiffre qui était « conversationnel et serait probablement beaucoup plus élevé », a indiqué John Garrett.

Les retombées de la Covid-19 sur les économies

Les ressources nationales étant la principale source de financement des ODD, ce qui pourrait aggraver le déficit de financement annuel existant de 2,5 billions de dollars pour les objectifs. « Les gouvernements plus riches ont la possibilité de garantir que les pays

les plus pauvres peuvent investir dans les services essentiels... sans contracter des dettes écrasantes qui rançonnent leur avenir », a-t-il ajouté. « En plus de cela, il est probable que, parce que les pays donateurs sont également en récession, ils vont réduire leurs budgets d'aide », a poursuivi John Garrett. Les pays à faible revenu recevront 27 milliards de dollars de moins en finances publiques internationales entre 2020 et 2021 si les donateurs maintiennent leurs niveaux actuels par rapport au produit intérieur brut, selon le rapport. Avec les retombées de la Covid-19 qui font des ravages sur les économies, le PIB est beaucoup plus faible dans de nombreux pays.

« Ce rapport identifie la nécessité d'un changement d'orientation et de mobilisation de fonds à une échelle beaucoup plus grande que ce que nous avons vu à ce jour », a-t-il prévenu. Le rapport suggère que les gouvernements mettent en œuvre des options liées à la dette - annulations, statu quo et swaps - éliminent les subventions aux combustibles fossiles et déploient de nouvelles mesures fiscales, telles que les taxes sur la fortune, les taxes sur le carbone et les taxes sur les billets d'avion. Une augmentation de l'aide des gouvernements des pays à revenu plus élevé - en faisant passer le niveau de don recommandé de 0,7% du revenu national brut à

1% - est une autre option envisagée. Cela compenserait presque la perte de financement intérieur en fournissant 350 milliards de dollars supplémentaires par an, selon le rapport.

« Les gouvernements plus riches ont la possibilité de garantir que les pays les plus pauvres peuvent investir dans des services essentiels, tels que l'eau et l'assainissement et l'énergie propre à partir de sources renouvelables, sans encourir de dettes paralysantes qui rançonnent leur avenir », a soutenu John Garrett. Cependant, alors que les gouvernements du monde entier se serrent la ceinture, il pourrait y avoir un manque d'enthousiasme pour une telle augmentation. Malgré cela, WaterAid a appelé à renouveler la priorisation, la solidarité et l'investissement des pays à revenu élevé autour de l'ODD 6 - sur l'eau potable et l'assainissement - sous la forme d'aide et de financement sous forme de subventions.

Noël Ndong

« Les gouvernements plus riches ont la possibilité de garantir que les pays les plus pauvres peuvent investir dans des services essentiels, tels que l'eau et l'assainissement et l'énergie propre à partir de sources renouvelables, sans encourir de dettes paralysantes qui rançonnent leur avenir »

NIGER

Lancement d'une vaste campagne de reboisement pour restaurer plus de 200.000 hectares de terres chaque année

Le président nigérien Mahamadou Issoufou a présidé lundi à Agadez (nord) les cérémonies commémoratives du 60e anniversaire de l'indépendance du pays en lançant une vaste campagne de plantation d'arbres dans tout le pays ayant pour thème « Investir dans la restauration du patrimoine forestier, c'est investir dans l'avenir ».

Le Niger, pays sahélien d'une superficie de 1,267 million de km carrés dont les trois quarts sont désertiques, perd « 100.000 hectares de terres chaque année », a déclaré le président Issoufou dans un entretien accordé sur place à la presse.

« Un de nos objectifs, c'est de restaurer plus de 200.000 ha chaque année », a-t-il annoncé.

« Nous sommes en guerre

non seulement contre le terrorisme, mais aussi contre le changement climatique, je dirai même contre la nature ; et dans cette guerre, c'est nous les agresseurs », s'est-il alarmé, invitant ses concitoyens à prendre soin de la nature, en poursuivant cette action de longue haleine de restauration et de défense de l'environnement. « C'est la condition de survie de notre pays », a-t-il souligné.

Parallèlement, le Premier ministre nigérien Brigi Rafini a procédé au lancement de la seconde édition de l'opération « Un habitant, un arbre » à Niamey, initiée par les autorités municipales.

L'objectif, selon le maire central de Niamey, Moctar Mamoudou, est de planter 100 millions d'arbres dans sa municipalité, pour faire de Niamey « la capitale la plus verte du Sahel ».

Le chef du gouvernement a souhaité que « tous les Nigériens, dans un sursaut collectif, puissent définitivement prendre à cœur cette question de la plantation des arbres et leur entretien surtout ». Le thème de cette année veut dire que « notre avenir dépend de ce que nous ferons de notre environnement, de la contribution que nous apporterons à sa restauration et à son maintien pour que les générations se succèdent dans un environnement durable », a-t-il expliqué.

957.035 cas confirmés de Covid-19 en Afrique

Le nombre de décès liés à la Covid-19 sur le continent africain est monté ce lundi à 20.288 pour 957.035 cas confirmés, a indiqué le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique).

Le CDC Afrique, agence spécialisée de la Commission de l'Union africaine (UA), a déclaré dans sa dernière mise à jour de la situation que le nombre de cas confirmés positifs sur le continent était passé de 944.450 dimanche à 957.035 lundi.

L'agence continentale a également révélé que le bilan des décès dus à la pandémie s'était alourdi de 19.920 morts à 20.288 au cours de la même période.

Le CDC Afrique a précisé que 611.957 personnes qui avaient été testées positives au nouveau coronavirus s'étaient rétablies à ce jour.

L'Afrique du Sud est jusqu'à cette date le pays le plus gravement touché du continent en nombre de cas positifs de Covid-19 avec 511.485 cas confirmés, suivie par l'Égypte avec 94.483 cas et le Nigeria avec 43.841 cas.

Au Maghreb, l'Algérie et le Maroc ont également signalé un grand nombre de cas de Covid-19 avec respectivement 30.909 cas et 25.537 cas, selon les chiffres du CDC Afrique.

D'après l'agence, la région d'Afrique australe est à présent la plus touchée en nombre de cas positifs, suivie par les régions d'Afrique du Nord et de l'Ouest.

Alors que la pandémie de Covid-19 se propage rapidement sur le continent africain, le CDC Afrique a récemment indiqué que 34 pays appliquaient une « fermeture totale des frontières » pour tenter de stopper la propagation du virus infectieux.

Xinhua



AFRIQUE CENTRALE

Les États peaufinent un second round de programmes avec le Fonds monétaire international

La plupart des pays achèvent cette année leurs programmes de réformes macroéconomiques avec l'institution de Bretton Woods. Ils veulent négocier avec le FMI de nouveaux partenariats sur des questions de développement et de croissance post-coronavirus.

Les bases de ces programmes de relance économique dits de deuxième génération ont été posées, le 3 août, à l'issue de la onzième session ordinaire du comité de pilotage du Programme des réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (PREF-CEMAC), tenue par visioconférence.

En effet, les futurs programmes pourront mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'amélioration du contenu du panier de la ménagère, l'appui aux produits locaux durement affectés par la pandémie du coronavirus, le renforcement des services sociaux de base. Le comité de pilotage du PREF-CEMAC a même élaboré un plan d'urgence de la relance économique de la sous-région qu'il soumettra à la conférence des chefs d'État.

Ce projet de plan d'urgence contient trois catégories de mesures : la première est structurelle liée aux réformes économiques et financières en cours. La deuxième catégorie concerne l'impulsion de la production que



Au premier plan les ministres Gilbert Ondongo et Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas/Adiac

les dirigeants veulent donner à la sous-région, à travers la création des chaînes de production

allant de la matière première jusqu'au dernier produit. Il va prendre également en compte

les besoins en termes de formation et de développement humain. La dernière catégorie

du plan d'urgence porte sur des mesures exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19.

Le ministre congolais de l'Économie, de l'Industrie et du portefeuille public, Gilbert Ondongo, préside le comité de pilotage du PREF-CEMAC. Il rassure sur le succès de la feuille de route commune avec des effets bénéfiques pour chaque pays membre. Le plan de relance prévoit une répartition des rôles entre les États membres, les instances de la CEMAC, la Banque centrale, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, ainsi que les partenaires au développement.

La bonne nouvelle vient du marché financier communautaire. « La bourse de Douala (Cameroun) et de Libreville (Gabon) sont désormais unifiées. L'Afrique centrale a une seule bourse de valeur : la bourse des opérations concrètes se font à Douala, l'opération de contrôles, de régularisation et de supervision se passent à Libreville », a signifié Gilbert Ondongo.

Fiacre Kombo

PROJET DURQUAP

L'exécution des activités va bon train

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap) dans la capitale, les quartiers Soukissa à Ouénzé et Moukoundzi-Ngouaka à Makélékélé vont bénéficier des travaux d'aménagement urbain. Leur niveau d'exécution a fait l'objet le 4 août d'une session du comité communal de coordination du projet Durquap à Brazzaville.

Cette session du comité communal de coordination a permis de connaître l'état d'avancement des activités du projet Durquap et de proposer par consensus les approches de solutions aux problèmes ou risques pouvant apparaître tout au long de l'exécution du projet. Entré en vigueur en avril 2017, le projet cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale a véritablement commencé son exécution en 2018. Cela s'explique par le fait que les 40 millions de dollars, soit 24 milliards FCFA, prévus au départ dans le cadre de la contrepartie, avaient été simplement supprimés en raison de la situation financière du Congo.

Ouvrant les travaux de la session du comité communal, Dieudonné Bantsimba, président du conseil départemental et municipal, maire de la ville de Brazzaville, a reconnu qu'en dépit de ce désagrément, plusieurs activités ont été lancées, à ce jour, en matière d'études et travaux dans le cadre de l'organisation des communautés, précisément dans les quartiers Soukissa à Ouénzé et Moukoundzi-Ngouaka à Makélékélé.

Selon le coordonnateur du projet Durquap, Batounguidio, plusieurs facteurs ont retardé le démarrage des travaux visibles sur le terrain parmi lesquels : le choix des activités dans les quartiers retenus pour

développer le projet, à savoir Soukissa et Moukoundzi-Ngouaka ; la réalisation des études techniques des premiers sous-projets, l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale ; le paiement des compensations après mise à disposition des fonds y afférents par le gouvernement...

S'agissant de l'état d'avancement des sous-projets retenus à Brazzaville, le coordonnateur projet a déclaré que certains sont au stade des travaux et d'autres encore dans les procédures de passation des marchés ou en étude. Ces sous-projets retenus sont subdivisés en deux composantes : « Intégration et restructuration des

quartiers » et « Renforcement des institutions et des capacités ».

Par ailleurs, dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet Durquap dispose dorénavant d'une autre composante appelée Cerc, afin de permettre au gouvernement congolais d'apporter une riposte à des situations d'urgence causées par des catastrophes naturelles telles que les inondations, les épidémies et bien d'autres. Ces actions sont financées indirectement, à travers le projet, par un autre organisme de la Banque mondiale. Il s'agit entre autres de : l'étude de résilience sanitaire en vue d'identifier et géolocaliser les zones à forte contamination à la Covid-19 ; les

travaux de curage et faucardage du cours d'eau Nganda couloir, ainsi que du collecteur traversant les rues Kindombi, Loualou, et Likibi au quartier Soukissa ; les travaux de curage et faucardage des cours d'eau Louka et Maladie du sommeil, ainsi que du collecteur « 1500 » au quartier Moukoundzi-Ngouaka.

Exécuté dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, le projet Durquap est cofinancé par le Congo et la Banque mondiale, à hauteur de 80 millions de dollars, soit environ 48 milliards FCFA. Il vise notamment la restructuration et l'aménagement des quartiers reculés.

Merveille Atipo

DROITS HUMAINS

Des sujets étrangers devant la Cour criminelle pour trafic d'enfants

Accusés de trafiquer les mineurs venant de leur pays pour les faire travailler en terre congolaise, quatre commerçants béninois dont un homme et trois femmes répondent de leurs actes devant la justice.

Pauline Houessou, coiffeuse au marché Poto-Poto, et ses coaccusés ont plaidé non coupables. A l'ouverture du procès le 3 août, à la barre, ils n'ont, en effet pas reconnu les faits mis à leur charge. L'acte d'accusation souligne que ces derniers ont fait venir du Bénin dix filles mineures privées de scolarité, soumises aux corvées dans les marchés et à leurs domiciles. « Ces enfants viennent pour apprendre des métiers, afin d'être en mesure de se prendre charge demain et aider leurs parents », a rétorqué l'accusée Pauline Houessou.



homme parmi les accusés, la trentaine révolue.

Visiblement, la pratique est ancrée dans les traditions. A entendre les accusés, qui ont eux-mêmes subi les mêmes sorts, il paraît normal de faire venir les enfants qui ne font rien dans leur pays pour qu'ils apprennent tel ou tel métier afin de réussir leur entrée dans la vie active. Ils ne paient pas ces enfants, parce qu'ils sont à leur charge et ceux-ci ne paient pas pour apprendre. Les accusés jouissent de la présomption d'innocence car le procès se poursuit encore.

Vulgarisation

Les autorités congolaises ainsi que les chancelleries accréditées au Congo devraient travailler d'arrache-pied pour intensifier la sensibilisation aux traités internationaux interdisant la traite des personnes y compris la loi adoptée par le Parlement congolais visant à lutter contre le fléau sur son sol.

Rominique Makaya

Pratique punie par la loi

« La présente loi s'applique à toutes les formes de traite de personnes qu'elles soient de nature nationale ou transnationale ou qu'elles soient ou non liées à la criminalité organisée », souligne l'article 2, de la loi n°22-2019 du 17 juin 2019 portant lutte contre la traite des per-

sonnes. Depuis l'adoption de cette loi l'année passée, ce procès est le premier du genre. Cette loi donne, en effet, aux juridictions congolaises la compétence pour connaître de tous les faits de traite des personnes commis par un ressortissant congolais ou à l'encontre d'un ressortis-

sant congolais ou à l'encontre d'une personne résidant en République du Congo.

Sujet délicat

Parmi les accusés figurent certains qui sont eux-mêmes arrivés au Congo mineurs travaillant dans les commerces de leurs compatriotes qui les

Les accusés en compagnie de leurs avocats ont fait venir jusqu'à devenir indépendants et voler de leurs propres ailes. « Je suis arrivé au Congo à l'âge de treize ans. Je travaillais auprès de la maman qui m'a fait venir. Je n'étais pas payé parce que j'apprenais le commerce auprès d'elle », a expliqué l'unique

ALLOCATIONS COVID-19

3.603 ménages en détresse bénéficieront de l'aide à Goma Tsé-Tsé

L'identification des ménages étant achevée dans tout le district, la ministre des Affaires sociales et de la solidarité, Antoinette Dinga Dzondo, a procédé, le 3 juillet à Nganga Lingolo, au lancement des travaux de certification des données, avant d'amorcer le paiement des bénéficiaires dans les prochains jours.

Au total 6063 ménages ont pu être enquêtés par les équipes mixtes mobilisées à cet effet, sur les 6475 foyers préalablement listés. Dans ce nombre, 1772 ont été déclarés ménages en détresse sociale. Chaque foyer doit bénéficier d'une aide financière d'urgence et prioritaire de cinquante mille francs CFA, tel que prévu par le gouvernement.

En dehors des foyers en détresse sociale, 1831 autres ménages dits vulnérables et pauvres ont été aussi sélectionnés. Ceux-ci auront, eux aussi, droit d'un appui financier du gouvernement, dans le cadre de l'aide d'urgence Covid-19.

Ces ménages pauvres ont été identifiés dans les quarante-quatre villages du district de Goma Tsé-tsé, y compris Nganga Lingolo, une banlieue de Brazzaville sud, territorialement dépendante de cette localité située dans le Pool.

La certification des résultats lancée est dévolue au comité



La ministre des Affaires sociales remettant un bottin au sous préfet de Goma Tsé-tsé Photo Adiac

« Vous devez travailler sans injonctions de qui que ce soit du ministère. Faites la certification des données en toute impartialité afin de produire la liste définitive des vrais bénéficiaires, conformément aux directives du chef de l'Etat »,

pluri-acteurs, regroupant les représentants de plusieurs entités. Elle est consacrée à la confrontation des données en vue de corriger les imperfections supposées afin d'établir un fichier définitif des foyers bénéficiaires.

S'adressant à ce groupe placé sous la direction du sous-préfet de Goma Tsé-Tsé, Prosper Diatoulou, la ministre des Affaires sociales et de la solidarité les a appelés à l'impartialité dans le traitement des données. « Vous devez travailler sans injonctions de qui que ce soit du ministère. Faites la certification des données en toute impartialité afin de produire la liste définitive des vrais bénéficiaires, conformément aux directives du chef de l'Etat », a souligné Antoinette Dinga Dzondo.

Rappelons que les ménages pauvres et vulnérables de Poto-Poto et de quelques autres arrondissements avaient déjà touché leurs allocations d'urgence.

Firmin Oyé

**RADIATION SUCCURSALE
GE INTERNATIONAL INC.**
Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (États-Unis)

Aux termes du Procès-Verbal des résolutions écrites du Conseil d'Administration de la société Seadrill Ariel Ltd du 28 mai 2020, dûment enregistré le 16 juin 2020 à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire sous le numéro 2998, folio 111/2, il a été décidé de procéder à la fermeture et à la radiation de la succursale de la société en République du Congo, laquelle était immatriculée depuis le 18 octobre 2013 auprès du RCCM de Pointe-Noire, sous le n° 13 B 1222 et dont l'adresse au Congo était située 64 avenue Jean-Marie Mavoungou, Zone de la Foire, B.P : 4862, Centre-Ville, Pointe-Noire.

Dépôt dudit acte a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à la radiation de la succursale, le 17 juillet 2020 sous le n° 20 DA 367.

**Pour Avis,
Le représentant légal**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SPEEDCAST CONGO SARL**
Société À Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital : 1.000.000 Francs CFA
Siège social : 361 avenue Bitelika Ndombi, Route de l'aéroport, Pointe-Noire
RCCM : CG/PNR/11 B 2346

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2020, enregistré le 8 juillet 2020 à la recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre, sous le numéro 3447, folio 126/28, l'associé unique a notamment décidé de :

- 1.Approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- 2.Affecter les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- 3.Remplacer la gérante par Monsieur Abraham Olusegun AWONUGA et ratifier les actes de gérance.

Dépôt dudit acte a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 14 juillet 2020 sous le n°20 DA 362.

**Pour Avis,
La gérance**

IN MEMORIAM



5 août 2008-5 août 2020. Cela fait exactement 12 ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui Papa Jean Merlyns Yanga, Inspecteur des Postes et Télécommunications.

Le temps qui passe n'a pu effacer la douleur de la séparation, ni combler le vide. Sur ce, Rose Adèle, Nelly, Christ et Jydhel prient tous ceux qui t'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse à ton égard.

Papa tu seras à jamais gravé dans nos cœurs. Que le Seigneur t'accorde une place de choix dans son royaume.



World Food Programme
The Food Aid Organization of the United Nations System

Programa Mundial de Alimentos

Programme Alimentaire Mondial

برنامج الأغذية العالمي

Brazzaville/RC

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES N° 002/2020-ADM/CGCO

La Représentation du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies en République du Congo a le plaisir de porter à la connaissance du public qu'elle procédera à la vente aux enchères de 2 **Camions KAMAZ 6520 - 6X4** ci-après :

Nr	Désignation du bien	Année	N° Inventaire	Statut	Localisation
1	Camion KAMAZ 6X4 - 10 roues Immatriculé 068 CD 69	2014	00476010	Fonctionnel	Brazzaville
2	Camion KAMAZ 6X4 - 10 roues Immatriculé 068 CD 213	2014	00476018	Fonctionnel	Brazzaville

Le public est autorisé à visiter lesdits camions sur place à Brazzaville chaque jour ouvrable de 07h00 à -17h00.

-A **Brazzaville** : Site de la Société **FORTIS LOGISTIQUE**, Avenue Edith Lucie Bongo | Zone industrielle de Mpila.

Les plis fermés devront être adressés à : **Monsieur le Représentant du PAM en République du Congo**. Les inscriptions « *Vente aux Enchères 002/2020-ADM/CGCO* » devront être mentionnées clairement sur l'enveloppe. Seule l'offre la plus élevée sera retenue par matériel.


Une caution remboursable d'un montant de Deux cent mille francs (200.000 Fcfa) est préalablement exigée avant toute soumission.

La date limite de dépôt de soumissions, sous pli fermé est fixée au **15 Aout 2020 à 17h00 au Bureau du PAM sis derrière l'Institut Français ex CCF**.
Aucune proposition déposée après la date limite indiquée ne sera prise en compte.

Les adjudicataires retenus seront contactés pour paiement comptant en FCFA et l'enlèvement sera fait directement dans un délai d'une semaine à compter de sa notification. Dans le cas contraire, le second adjudicataire par ordre de valeur sera automatiquement recevable.

La vente se fait « en l'état » et aucune réclamation ne sera acceptée après enlèvement.

Fait à Brazzaville, le 30 Juillet 2020



Le Représentant

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.










Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi 9h (12h)
Samedi 9h-12h



DIGITAL COMEDY SHOW

La première édition a accueilli Weiflar Kaya et Juste Parfait

Initié par Canal+ Congo sur la toile, Digital comedy show est un plateau d'humour qui accueille à chaque occasion deux humoristes pour permettre aux professionnels de cet art de s'exprimer à distance. Pour sa première édition tenue le week-end dernier, le rendez-vous a mis à l'honneur Weiflar Kaya et Juste Parfait.



Le modérateur, à gauche, suivi de Weiflar Kaya et Juste Parfait, lors du live/DR

Reconnus sur la scène nationale et internationale, Weiflar Kaya et Juste Parfait sont deux talentueux humoristes congolais qui ont eu le privilège d'ouvrir le bal du Digital comedy show que vient de lancer Canal+ Congo sur sa page Facebook. Décoller dans une sphère de très haute de la comédie congolaise et soutenir ces humoristes qui, depuis un certain temps, ne peuvent se produire sur scène, tels sont les enjeux du rendez-vous.

« Depuis un moment, les salles sont fermées, nous n'avons plus droit aux spectacles. Alors, nous nous sommes dits pourquoi ne pas initier un rendez-vous de rire ? D'où le Canal+ Digital comedy show. Ainsi, outre le fait de permettre aux artistes de continuer à partager leur expertise sur l'humour, cette initiative est aussi une manière de les préparer au retour sur la scène physique », a souligné Léger Ossombi Dira, modérateur de la rencontre et responsable de la communica-

tion à Canal+ Congo. Impossible d'assister à leur spectacle sans rire aux éclats. A chaque scène, ils ont toujours des blagues et du rire à partager à foison. Durant 1h 30 de show en live, Weiflar Kaya et Juste Parfait ont régalé les internautes, bien assis au chaud à domicile, qui pouvaient savourer ce cocktail de bonne humeur. Parmi les sujets abordés, les deux artistes ont notamment ironisé et donné conseils sur : le complexe de vie, l'aliénation culturelle, les difficultés à s'intégrer dans un pays étranger, la vie face à la pandémie de Covid-19, etc.

Par ailleurs, les deux artistes ont embarqué le public dans une dispute en anglais que seul eux pouvaient comprendre. « C'était très drôle et cela fait plaisir de les revoir nous égayer encore grâce à leur passion pour l'humour dont ils en ont fait aujourd'hui, un métier comme tout autre », a partagé Stanel Barz. Pour Alves Bruno Mboumba, ces deux artistes

sont une source d'inspiration et des modèles pour la jeune génération, car grâce à eux, celle-ci a compris que c'était possible de faire ce qui les passionne et surtout de vivre de cela au Congo.

Au cours de cette rencontre, les artistes ont également fait part de l'impact de la crise sanitaire due à la Covid-19 sur leur profession et de quelques ambitions qu'ils nourrissent pour l'avenir. « La différence avec le virtuel c'est que nous ne pouvons pas voir le voir public, lire ses émotions et la satisfaction sur son visage ou encore entendre leurs cris d'encouragement et leurs rires aux éclats. Ça nous manque beaucoup, mais on est tout de même heureux de continuer à s'exprimer à travers la toile et on espère reprendre avec la vie ordinaire très prochainement », a évoqué Juste Parfait. Reconnaisant que sans le public, les artistes ne peuvent exister, Weiflar Kaya a invité le public à continuer de leur apporter son soutien multiforme.

Merveille Atipo

COMPÉTITIONS INTERCLUBS 2019-2020

La CAF va dévoiler ses nouveaux champions fin septembre

La Confédération africaine de football (CAF) a réactualisé le calendrier de ses compétitions interclubs mais le renoncement du Cameroun à ne pas abriter le Final 4 de la Ligue des champions l'a obligé à revoir ses plans.

Les demi-finales de la Ligue des champions Total 2019-2020 ne se joueront plus sous la formule Final Four mais à l'ancienne c'est-à-dire en aller et retour. « Suite au retrait de la Fédération camerounaise de football pour l'organisation du Final four et conformément au principe d'équité, l'Egypte et le Maroc dont les représentants Al Ahly et Zamalek (Egypte) et Raja club athlétique et Wydad athlétique club (WAC) (Maroc) constituent les demi-finalistes de la compétition sont exempts de l'accueil du Final Four », a précisé la CAF.

Le WAC recevra Al Ahly d'Egypte avant de se déplacer en Egypte pour le match retour. Le Raja de Casablanca jouera lui aussi la manche aller à domicile puis se déplacera au retour pour négocier le ticket qualificatif pour la finale. Les matches aller des demi-finales sont prévus les 25 et 26 septembre et le retour les 2 et 3 octobre. La finale se déroulera sur un terrain neutre en cas d'opposition entre une équipe égyptienne et une formation marocaine. La CAF a lancé un appel à candidatures à l'attention des associations membres en dehors du Maroc et de l'Egypte pour l'organisation de cette finale. Les dossiers de candidatures comprenant le lieu et la garantie gouvernementale doivent être déposés au plus tard le 17 août. Elle a, par ailleurs, précisé qu'en cas de qualification des deux équipes du même pays, la finale se jouera dans le pays des finalistes c'est-à-dire en Egypte si Al Ahly et la Zamalek se qualifient ou au Maroc en cas de confrontation WAC-Raja. « La CAF poursuivra les discussions avec les différentes parties prenantes sur les possibilités d'organiser les matches restants de la Ligue des champions de la CAF Total 2019-2020 à huis clos ou non. »

En Coupe africaine de la Confédération, la suite de la compétition se jouera au Maroc dans le format Final Four. Le match Pyramids FC (Egypte)-Horoya (Guinée) se disputera le 22 septembre à Casablanca alors que la seconde demi-finale qui mettra aux prises la Renaissance sportive Berkane (Maroc) à Hassania Agadir (Maroc) se jouera le même jour mais à Rabat. La finale est programmée pour le 27 septembre au stade Prince Moulay Abdellah de Rabat. Elle se jouera à huis clos. Notons que l'Espérance de Tunis et le Zamalek, respectivement les tenants du titre de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération Total 2019, vont connaître leurs successeurs au terme d'une saison aussi spéciale.

James Golden Eloué

+242 06 908 3535
www.ongEEK.cg

GALAXY A01

70.000 FCFA

~~80.000 FCFA~~

GALAXY A10

85.000 FCFA

~~90.000 FCFA~~

IN MEMORIAM

5 août 2009 - 5 août 2020

Directeur de CEG Lheyet Gaboka ;
Directeur de CEG A.A.Neto.
Il y'a onze ans, jour pour jour qu' Ange Raphaël Kibhat quittait le monde des vivants.
Son souvenir toujours vivant, reste un réconfort et un modèle.
Puisse tous ceux qui l'ont connu et aimé et qui gardent de lui un bon souvenir avoir une pensée pieuse en ce jour mémorable.
Sacrifices et bénédictions à son intention et celle de tous les défunts de la famille.

REMERCIEMENTS

La famille Bombete remercie du fond du coeur tous les parents, amis et connaissances pour l'assistance, le soutien et la présence réconfortante dont elle a fait l'objet lors de la disparition de leur fils, frère, oncle, père, grand-père et mari Gabriel Bombete «Gaby» décédé à Paris le 25 mai 2020.

NGOYO

Genest Wilfrid Paka Banthoud devient le 3^e administrateur maire

La cérémonie d'installation de Genest Wilfrid Paka Banthoud a eu lieu, le 1^{er} août, dans les jardins du CEMA de Ngoyo sous la férule d'Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire.



Le préfet Alexandre Honoré Paka remettant le drapeau national à Genest Wilfrid Paka Banthoud. Crédit photos:Adiac

Le nouvel administrateur maire de Ngoyo qui succède à Edith Yolande Ketta Banguid a été nommé par le décret présidentiel n° 2020-197 du 9 juillet 2020 portant nomination des administrateurs maires, lu par Jean-Claude Etoumbakoundou, secrétaire général de la Préfecture de Pointe-Noire, peu après le rituel traditionnel de consécration des lieux par les dignitaires de Bwali.

Après avoir fait porter l'écharpe aux couleurs nationales et remis le drapeau tricolore, symboles

de commandement et de la République du Congo, Alexandre Honoré Paka a investi le nouveau maire dans ses fonctions. En remerciant les autorités du pays pour la confiance faite à sa modeste personne, Genest Wilfrid Paka Banthoud, nouveau maire de Ngoyo, a dit : « *Le challenge de mon mandat sera ainsi placé sous le sceau de la paix, de l'unité et de la sécurité des filles et des fils de Ngoyo dans leur diversité. Etant domicilié dans cet arrondissement, je m'y attellerai de jour comme*

de nuit avec le concours permanent des chefs de quartier, des chefs de zone et de toutes les administrations et structures déconcentrées de notre arrondissement ainsi que les services chargés de sécurisation des personnes et des biens, à savoir la police et la gendarmerie. »

Désormais installé dans ses fonctions, le premier citoyen de Ngoyo a reçu les orientations sous forme de feuille de route qui guideront son action dans la circonscription administrative. Assurer l'ordre public, garantir la paix et la sécurité de la population sont, entre autres, les missions assignées au maire, a déclaré Alexandre Honoré Paka. Et d'ajouter que l'administrateur maire, également soumis à l'obligation de réserve, veille sous l'autorité du député maire de la ville à l'exécution des lois et règlements de la République. Il a aussi les fonctions d'officier d'état civil et de police judiciaire. Genest Wilfrid Paka Banthoud est né le 29 août 1969 à Brazzaville. Député suppléant de la circonscription unique de Ngoyo, il a été élu au rang de membre du comité central du PCT lors du 5^e congrès en décembre 2019.

Hervé Brice Mampouya

JOURNÉE DE LA FEMME AFRICAINE

Les femmes de Mengo encouragées à œuvrer en coopérative

La directrice départementale de la Promotion de la femme au Kouilou, Doris Samba Néné, a exhorté, au cours de sa descente effectuée, le 31 juillet, à Mengo dans la sous-préfecture de Loango, les femmes à se constituer en coopérative.



Doris Samba Néné (à gauche) remet un échantillon de bavettes à la représentante des femmes de Mengo/Adiac

La descente de Doris Samba Néné a eu lieu dans le cadre de la commémoration de la journée de la femme africaine célébrée au niveau national sur le thème « Place de la femme dans la riposte à la covid-19 ». En effet, elle a édifié ces femmes sur le rôle à jouer pendant cette période de crise sanitaire pour faire respecter les mesures barrières afin de réduire le risque de contamination à cette pandémie du coronavirus.

La directrice départementale de la Promotion de la femme au Kouilou

a, par ailleurs, expliqué l'importance de la journée de la femme africaine avant de les exhorter à se constituer en coopérative. Prenant la parole, ces femmes ont présenté à leur hôte les difficultés qui freinent le développement de leur culture. « *Nous éprouvons les difficultés de subvenir aux besoins de nos familles parce que nous n'arrivons pas à commercialiser nos produits champêtres faute de moyen de transport. Cependant, les stigmates laissés par le confinement*

sont encore là et nous sommes ruinées », a souligné l'une d'elles qui a, au nom de toutes, sollicité l'aide des autorités. Après ces échanges, Doris Samba Néné leur a demandé de se constituer en groupe et de se faire enregistrer à la préfecture afin d'obtenir un récépissé qui leur permettra de créer des projets porteurs. Cette rencontre s'est achevée par la remise des bavettes aux femmes.

Charlem Léa Itoua

MAIRIE DE MONGO-MPOUKOU

Zéphirin Nguie passe le témoin à Apollinaire Molebe

Nommé par décret présidentiel, le nouveau administrateur maire de Mongo-Mpoukou, Apollinaire Molebe, a été officiellement installé dans ses fonctions, le 1^{er} août, par Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire.



Intronisation du maire de Mongo-Mpoukou/credit photo «DR»

C'est dans une ambiance bon enfant que s'est déroulée la cérémonie d'intronisation d'Apollinaire Molebe au siège social du cinquième arrondissement. Autorités politico-administratives et militaires, société civile, population et culturels étaient tous là pour rendre cette journée mémorable. Parmi les moments forts qui ont marqué cette activité figure en premier lieu la remise des symboles de commandement, notamment l'écharpe et le drapeau tricolore, ainsi que le discours d'orientation du préfet.

En effet, Alexandre Honoré Paka a exhorté le nouvel administrateur maire à respecter les lois et règlements de la République, à exécuter les décisions du gouvernement et celles du Conseil départemental et municipal, à se soumettre à l'obligation de réserve et enfin à veiller à la sécurité et à la protection des biens et de la population de son arrondissement.

Deuxième administrateur-maire de Mongo-Mpoukou, Apollinaire Molebe est conscient de la lourde tâche qui lui incombe, à savoir être au service des autres, de penser à l'extension des quartiers de son arrondissement et à leur assainissement, mais également à encourager l'action participative de la population relevant de sa circonscription administrative. Notons qu'Apollinaire Molebe succède à Zéphirin Nguie qui a dirigé le cinquième arrondissement depuis huit ans.

Hugues Prosper Mabonzo

VIE ASSOCIATIVE

AASDPAC souffle sa 11^e bougie

L'Association d'aides et de soins à domicile pour les personnes âgées du Congo (AASDPAC) a célébré le week-end dernier le onzième anniversaire de sa création en présence de Célestin Jonas Apele, conseiller technique du préfet de Pointe-Noire.



Les membres de l'AASDPAC

Dans son mot de circonstance lu par Godefroid Mouanda, vice-président de cette association, le président de cette organisation Auguste Valairy Loko a signifié que la célébration de cet anniversaire est couplé avec l'inauguration des bureaux assurance et mutuelle santé, nouveau portefeuille d'activités de la même association.

L'orateur a aussi remercié le projet de société du président de la République du Congo, le gouvernement et la société Total E&P Congo pour le regard attentif que ces structures ont sur les activités de son association. « *Le projet Suivi et Encadrement de la personne vieillissante à domicile propre à l'AASDPAC, lancé depuis février 2010, dans les quartiers 418 et 419 Mbotata, arrondissement 4 Loandjili, Pointe-Noire, a pu en 11 ans d'activités s'étendre difficilement sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les départements de Pointe-Noire, Cuvette, Kouilou, Pool avec une tournée dans les douze départements du Congo entre juillet et août 2016 sur autorisation de Florent Balandamio, directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la Population* », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara



**MINISTRE DE L'AMENAGEMENT,
DE L'EQUIPEMENT DU
TERRITOIRE, DES GRANDS
TRAVAUX**



DELEGATION GENERALE AUX

COORDINATION TECHNIQUE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE
RESTRUCTURATION DES QUARTIERS
PRECAIRES**



**NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DES OUVRAGES ANTIEROSIFS DANS
L'ARRONDISSEMENT DE MFILOU**



RESUME NON TECHNIQUE

Juillet 2020

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) vise à améliorer l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires ciblés à Brazzaville et à Pointe Noire ; et de renforcer les capacités du gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine. Il comprend trois composantes principales dont : l'intégration et la restructuration des quartiers ; le renforcement des capacités des institutions ; la gestion, la coordination et l'évaluation du projet.

Ainsi, il est prévu dans le cadre du projet DURQuaP, notamment de la composante 1 « Intégration et restructuration des quartiers », la réhabilitation de 10.000 mètres carrés d'ouvrages antiérosifs à Brazzaville, sur le site dit « Bissita », dans l'arrondissement 7 Mfilou.

La mise en œuvre d'un tel projet peut affecter de façon significative les ressources naturelles et les hommes, selon l'importance des activités et les milieux dans lesquels elles s'exercent. Aussi, le projet est éligible à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), conformément aux dispositions du Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009, fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la Notice d'Impact Environnemental et Social en République du Congo et au vu des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale (BM), en particulier la PO 4.01 relative à l'évaluation environnementale.

L'approche méthodologique pour la réalisation de la NIES s'est articulée autour des axes suivants :

- Revue documentaire ;
- Enquête de terrain ;
- Consultation des parties prenantes ;
- Analyse des données ;
- Rédaction du rapport ;
- Soumission du rapport à la validation.

B. BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire un ouvrage qui diminue la vitesse de l'eau dans les ravines abaissant ainsi sa puissance érosive, et à remonter le niveau de celui-ci, favorisant ainsi le dépôt des limons. Ainsi, l'ensemble des travaux à réaliser, se présente ainsi que suit :

- mobilisation et installation de chantier ;
- études d'exécution ;
- commande / approvisionnement et travaux préparatoire sur site ;
- travaux d'aménagement du canal 1 y compris la protection des talus ;
- travaux d'aménagement du bassin de dissipation d'énergie et du canal 2 ;
- travaux de protection des talus à l'arrière de l'ouvrage existant en gabion ;
- travaux d'aménagement des descentes d'eau 1, 2 et 3 ;
- travaux d'aménagement des voiries et caniveaux ;
- repli de chantier.

C. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

-Cadre politique national

Sur le plan juridique, la République du Congo dispose des documents ci-après qui concernent la réalisation du présent projet :

- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- le Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- la Politique et Stratégie Nationale en matière d'Hygiène.

-Cadre politique international

Les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale applicables à ce projet sont :

- la PO4.01 relative à l'évaluation environnementale ;
- la PO4.12 portant sur la réinstallation involontaire ;
- la PO4.11 concernant les biens culturels.

-Cadre juridique national

La République du Congo dispose de plusieurs lois, textes et règlements concernant la gestion de l'environnement. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- la Constitution du 06 Novembre 2015 ;
- la Loi-Cadre 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et des lois sectorielles. Cette loi est complétée par les textes d'application ;
- la Loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'Eau ;
- le Décret 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures des études et notices d'impact environnemental et social en République du Congo ;
- l'Arrêté n° 4406/MTE/Cab du 1er avril 2014 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales.

Quelques textes relatifs au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (rapport final du CGES, 2014/PRQP) énumérés ci-dessous sont applicables au présent projet, à savoir :

- la Loi N° 13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'Eau ;
- le Décret N° 85/723 du 17/05/85 déterminant les conditions d'exploitation des carrières ;
- la Loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat.

-Cadre juridique international

La République du Congo a ratifié plusieurs textes internationaux dans de nombreux domaines dont l'industrialisation, la gestion des déchets spéciaux et autres déchets, l'eau, les changements climatiques, la biodiversité. Elle n'a pas souscrit à ceux relatifs aux ressources énergétiques et minières ainsi qu'à l'urbanisation.

-Analyse comparative de la réglementation congolaise et des politiques de la BM
L'analyse effectuée entre la réglementation congolaise en matière de l'environnement et les Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale a permis de noter qu'il existe une concordance entre la politique nationale sur les évaluations environnementales et les Politiques Opérationnelles de la BM sur l'évaluation environnementale ; les ressources culturelles physiques ; la réinstallation involontaire ; les consultations publiques. Toutefois, il est essentiel de relever qu'un renforcement des capacités (humaines, techniques, de gestion) devrait être fait au niveau de la Direction Générale de l'Environnement, afin que celle-ci puisse jouer pleinement son rôle.

-Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, et en rapport avec certaines de leurs attributions (préparation de DAO, procédures de conduite des EIES, application de la réglementation en matière d'exploitation des mines, des carrières, mise en œuvre des projets de santé, du foncier, valorisation des matériaux locaux, sécurisation des personnes et leurs biens), les structures citées ci-dessous sont impliquées dans la mise en œuvre du projet de construction des ouvrages antiérosifs dans l'Arrondissement de Mfilou à Brazzaville. Il s'agit de : l'Aménagement, l'Equipement du Territoire et Grands Travaux ; l'Economie Forestière ; l'Energie et l'Hydraulique ; les Mines et la Géologie ; la Construction, l'Urbanisme et l'Habitat ; le Travail ; les Affaires Foncières et le Domaine Public ; l'Intérieur et la Décentralisation ; l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation ; la Santé et la Population ; l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche ; l'Equipement et l'Entretien Routier ; les Affaires Sociales ainsi que de la Promotion de la femme.

D. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE DU PROJET

Le site du projet est dans l'arrondissement 7, Mfilou à Brazzaville. Il connaît un climat tropical humide et chaud caractérisé par deux saisons. Les températures moyennes minimales mensuelles oscillent autour de 22°C tandis que les maximales avoisinent les 31°C. Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 1466mm. La nature du sol est sablo-argileuse et sensible à l'érosion. La zone du projet est caractérisée par des reliques d'une végétation de type galerie forestière, généralement herbeuse avec quelques grands arbres. Cette végétation a été fortement détruite lors de l'implantation des établissements humains. Quant à la faune du quartier, elle est composée des micro-organismes, vertébrés (lézards, serpents, etc.) et invertébrés (papillons, etc.), ainsi que des animaux domestiques tels que : chiens, chats, ovins et caprins, le plus souvent en divagation.

Le phénomène des érosions actuellement vécu dans la zone du projet, est la cause de plusieurs situations inconfortables pour les populations qui vivent dans la hantise permanente de voir leurs habitations et leurs biens détruits à tout moment, particulièrement en saison des pluies. Les conséquences sont nombreuses au rang desquelles, on peut citer les éboulements de terrains, l'accumulation des déchets dans le but de lutter contre les érosions, la pollution de la qualité de l'eau liée à la présence de ces déchets, les inondations, la fragilité du sol, la dégradation de l'ouvrage existant liée au ruissellement non contrôlé des eaux lors des fortes pluies, etc. A cela s'ajoute l'enclavement des zones touchées par ces érosions, l'augmentation du taux de maladies, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, le préjudice subi par le niveau scolaire des enfants, la dégradation des conditions de vie des populations, l'augmentation du taux d'accidents, la montée du niveau d'insécurité liée à l'absence d'électrification de ces zones, la destruction avancée des habitations d'où la disparition des parcelles, etc.

-Enjeux environnementaux et sociaux majeurs

Après analyse de l'état initial du site du projet, les enjeux environnementaux et sociaux s'y rapportant se résument aux :

- Enjeux négatifs
 - la dégradation du milieu biophysique (air, eau, sol, flore, faune, paysage) ;
 - les risques de transmission de maladies (IST, VIH-SIDA et COVID-19) ;
 - les risques d'accidents
- conflits sociaux dus à la réalisation du projet.

•Enjeux positifs

- la création de plusieurs emplois temporaires ;
- les opportunités d'affaires et la création d'activités génératrice de revenus ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations ;
- l'amélioration des conditions de santé des populations ;
- la réduction des risques d'accidents.

E. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

-Impacts positifs

Au nombre des impacts positifs significatifs liés à la mise en œuvre du projet, l'on peut noter :

- la création de plusieurs emplois temporaires ;
- le développement des opportunités d'affaires ;
- la création d'activités génératrice de revenus (AGR) ;
- l'amélioration de l'état du paysage ;
- l'amélioration de l'hygiène et de la salubrité de la zone ;
- l'amélioration de la mobilité et de l'accès aux infrastructures sociales de base ;

- l'évacuation aisée pour une prise en charge rapide en cas de maladie ;
- un meilleur développement de l'habitat ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- l'amélioration de conditions de vie ;
- etc.

- Impacts négatifs

En ce qui concerne les impacts négatifs du projet, on peut relever :

- la dégradation de la qualité de l'air par les poussières et les émissions de gaz à effet de serre ;
- les nuisances sonores et olfactives ;
- les risques de pollution des sols et des eaux ;
- la perte de la biodiversité ;
- les risques de transmission de maladies (IST, VIH-SIDA et COVID-19) ;
- la pratique des violences basées sur le genre (VBG), l'abus et le harcèlement sexuel (AS et HS) ;
- les risques d'accidents ;
- la perturbation de la mobilité des populations ;
- les risques de conflits liés au mécontentement des populations ;
- etc.

F. CONSULTATIONS DU PUBLIC

Les enquêtes et consultations publiques ont été réalisées, conformément au Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) d'une part, et selon la PO 4.01 de la Banque Mondiale, relative à l'évaluation environnementale d'autre part, à travers des séances de travail avec les autorités politiques (Représentant du Secrétaire Général de la Préfecture, Maire de l'Arrondissement 7, Mfilou), les représentants des administrations décentralisées (Environnement, Travaux Publics et Entretien Routier, Santé, Travail, Affaires Foncières, etc.), ainsi que des réunions d'information et d'échange avec les populations riveraines des quartiers Nzoko-Mbimi et Massina sous la forme de focus group.

Les principales préoccupations des différentes parties prenantes, se résument ainsi que suit :

- **Autorités politiques et administratives :** soucieuses de l'amélioration des conditions de vie de leurs administrés, les autorités pensent que le projet de construction de l'ouvrage antiérosif constitue une des réponses à la politique du gouvernement concernant le développement urbain des quartiers précaires pour l'amélioration des conditions de vies et de la lutte contre la pauvreté. L'exécution de ce projet est une occasion d'offrir aux jeunes des emplois temporaires, il facilitera un accès aux infrastructures publiques, telles que les écoles, les hôpitaux et centres de santé, les marchés, etc.
- **Populations riveraines et vendeurs :** la construction de cet ouvrage antiérosif évitera de nouvelles pertes des habitations, des parcelles et même d'êtres humains, de sortir de la précarité dans laquelle elles sont restées longtemps plongées avec de maux comme les difficultés d'accès aux infrastructures et services de base de qualité, faible développement économique de leurs quartiers, etc.

Il ressort de ces consultations publiques que le projet de construction des ouvrages antiérosifs du quartier Nzoko-Mbimi, dans l'arrondissement de Mfilou à Brazzaville a fait l'objet d'une adhésion de toutes les couches de la population et des autorités politico-administratives, car il est une opportunité de développement du quartier, qui correspond ainsi aux objectifs visés par le DURQuaP.

G. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Dans le cadre de l'élaboration du PGES, plusieurs mesures ont été proposées en vue bonifier les impacts positifs et d'atténuer les impacts négatifs du projet. Ces mesures ont pour objectifs de :

- éviter la dégradation de la qualité de l'air ;
- éviter la pollution des eaux et des sols ;
- protéger les sols contre les érosions ;
- éviter la perte de la biodiversité ;
- éviter de dégrader davantage l'aspect du paysage ;
- éviter les incidents et les accidents lors des travaux ;
- réduire le taux de chômage ;
- informer la population sur les opportunités d'emploi ;
- réduire les impacts liés au temps et aux coûts de mise en œuvre des travaux ;
- garantir la cohésion sociale entre le projet et les populations ;
- prévenir les risques de contamination et de propagation des maladies et infections ;
- éviter tous désagréments liés au mécontentement des populations ;
- limiter le taux de délinquance, de déviance, de grossesses non-désirées et de VBG ;
- améliorer les conditions de vie des populations ;
- garantir l'hygiène et la santé des employés et des populations ;
- rétablir la biodiversité dans son état naturel ;
- créer les activités alternatives à la fin du projet ;
- garantir la durabilité des ouvrages aménagés
- améliorer et garantir un cadre de vie agréable pour les populations ;
- lutter contre le phénomène d'érosion ;
- etc.

L'efficacité de ces mesures passe par une forte sensibilisation de toutes les parties prenantes au projet, ainsi que de la mise en œuvre de tous les plans proposés. Ces mesures doivent être accompagnées de l'implication véritable du COLODE, des autorités locales et des groupes d'intérêt dans la mise en œuvre du projet.

Les principaux acteurs de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des mesures sont :

- Le Maître d'Ouvrage : Mairie de Brazzaville ;
- Le Maître d'Ouvrage Délégué : Ministère de l'Aménagement, de l'Equipement du Territoire, des Grands Travaux via la Délégation Générale des Grands Travaux
- Le Maître d'œuvre : Bureau de contrôle avec l'appui d'un Responsable Environnement ;
- L'Entreprise de construction avec un Responsable Environnement dans l'équipe du personnel clé, pour la mise en œuvre des mesures préconisées ;
- La Direction en charge de l'Environnement de la Mairie de Brazzaville ;
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE) ;
- La Cellule d'Exécution (CE) du DURQuaP, pour le suivi environnemental du projet.

La mise en œuvre du PGES ainsi que des plans d'accompagnement se fera conformément à la législation congolaise en la matière et aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PGES de ce projet a été estimé à quarante-deux (42.000.000) millions de francs CFA.

Ainsi, sur le plan environnemental et social, un bon suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées permettra d'inscrire le projet dans la faisabilité et la durabilité.

K CONSIDERATIONS SUR LE COVID-19 A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES ANTI EROSIONS

Le DURQuaP doit s'assurer (i) de prendre des précautions adéquates dans son unité et lors des travaux de construction des ouvrages anti érosifs pour prévenir ou minimiser la pandémie de COVID-19, et (ii) identifier ce qu'il faut faire en cas de contamination d'un employé.

Le contractant devrait identifier des mesures pour faire face à la situation du COVID-19

Les problèmes énoncés ci-dessous comprennent un certain nombre qui représentent une bonne gestion attendue du lieu de travail, mais sont particulièrement pertinents pour préparer la réponse du projet à COVID-19. Il s'agit :

- De l'évaluation des caractéristiques de la main d'œuvre : l'évaluation de ces différents aspects de la main-d'œuvre aidera à identifier les mesures d'atténuation appropriées ;
- De l'entrée / Sortie sur le lieu de travail et contrôles de début des travaux : l'entrée / sortie sur le chantier doit être contrôlée et documentée pour les travailleurs et les autres parties, y compris le personnel de soutien et les fournisseurs ;
- De l'hygiène générale : les exigences en matière d'hygiène générale devraient être communiquées et contrôlées ;
- Du nettoyage et élimination des déchets : effectuer un nettoyage régulier et complet de toutes les installations du site, y compris les bureaux, les logements, les cantines et les espaces communs. Revoir les protocoles de nettoyage des principaux équipements de construction (en particulier s'ils sont utilisés par différents travailleurs) ;
- Du réglage des pratiques de travail : envisagez de modifier les processus de travail et les horaires pour réduire ou minimiser les contacts entre les travailleurs, en reconnaissant que cela est susceptible d'avoir un impact sur le calendrier du projet ;
- Des services médicaux et autres locaux : compte tenu de la portée limitée des services médicaux du projet, le projet devra peut-être référer les travailleurs malades aux services médicaux locaux ;
- Des instances ou diffusion du virus : Le chantier devrait définir les procédures fondées sur les risques à suivre, avec des approches différenciées en fonction de la gravité des cas (légère, modérée, sévère, critique) et des facteurs de risque (tels que l'âge, l'hypertension, le diabète) (pour plus d'informations, voir les directives provisoires de l'OMS sur considérations opérationnelles pour la prise en charge des cas de COVID-19 dans un établissement de santé et dans la communauté) ;
- De la continuité des fournitures et des activités du projet : lorsque COVID-19 se produit, sur le site du chantier ou dans la communauté, l'accès au site du projet peut être restreint et le mouvement des fournitures peut être affecté ;
- De la formation et communication avec les travailleurs : les travailleurs doivent avoir régulièrement la possibilité de comprendre leur situation et la meilleure façon de se protéger eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ils doivent être informés des procédures mises en place par le projet et de leurs propres responsabilités dans leur mise en œuvre ;
- De la communication et contact avec la communauté : les relations avec la communauté doivent être gérées avec soin, en mettant l'accent sur les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et la communauté.

JUDO

Des kits de protection contre le coronavirus remis aux ligues de la Bouenza et du Niari

Une délégation de l'association sportive Tosa-obika s'est rendue, du 31 juillet au 2 août, dans les départements de la Bouenza et du Niari, pour remettre le matériel de protection contre la Covid-19 et le matériel de travail.

Après plusieurs mois de suspense liés à l'évolution de la pandémie à coronavirus sur le plan national, les ligues départementales de judo et disciplines associées de la Bouenza et du Niari ont, totalement retrouvé le sourire. C'est suite à l'importante visite d'une délégation de l'association sportive Tosa-obika conduite par le président Francis Ata que ces structures ont renforcé la liste de leurs outils de travail.

Tosa-obika qui vise l'épanouissement du judo au Congo et sur le plan international a, en effet, enclenché une opération de distribution du matériel de lutte contre la pandémie à coronavirus, ainsi que des outils de travail aux différentes ligues du Congo. Ce sont finalement celles du Pool en juin, de la Bouenza et du Niari qui ont été les premiers bénéficiaires de cette opération salvatrice.

Dans la Bouenza, les judokas ont été dotés, le 31 juillet, en présence du maire du premier arrondissement de Nkayi, Jean Claude Mamemina, et de l'inspecteur des sports et de l'éducation physique, Mouaya Patrice, de plus de cent bavettes, cent quatre-vingt ceintures et près de cent kimonos. Une manière de permettre à cette ligue de non seulement lutter contre la Covid-19, mais aussi de préparer la reprise des compétitions sportives qui, à en croire le président de la Ligue de la Bouenza, Arhin Stanislas, seront



toujours relancées.

« Lorsque je regarde la grandeur et le moment auquel ce geste crucial est arrivé, je ne peux que remercier le donateur. Nous étions abandonnés et aujourd'hui la Ligue de la Bouenza retrouve le sourire grâce à l'initiative de Tosa-obika du président Ata. Ces initiatives louables manquaient à notre sport », a indiqué Arhin Stanislas.

Il a, par ailleurs, ajouté que ce geste augure un très bon avenir du judo congolais. « Depuis 2016, nous

Francis Ata remet un échantillon des bavettes au maire du premier arrondissement de Nkayi/Adiac n'avons presque pas pratiqué notre noble art à cause du statu quo qui règne au sein de la Fédération ».

A Dolisie, les membres de cette association ont débuté leur séjour en présentant les civilités, le 1er août, au préfet du département du Niari, Baron Frédéric Bozock. Par la suite, ils se sont rendus au CEG de l'Unité où, dans le strict respect des mesures barrières contre la Covid-19, comme à Nkayi, les délégués des différents clubs de judo du Niari ont pris d'assaut l'enceinte de cette

école pour assister à la cérémonie de remise des kimonos et des bavettes au président de la ligue, Brel Matsouma.

« Depuis la création du premier club dans le Niari en 1985, les différents bureaux départementaux travaillent souvent avec les moyens de bord. Ce matériel constitue un véritable coup de pouce que le président Francis Ata vient de donner au Judo du Niari. Le développement du sport dépend de l'équipement et là, nous constatons que le dévelop-

pement est en marche », a déclaré Brel Matsouma.

Les judokas demandent la candidature de Francis Ata

Partout où cette délégation est passée, les judokas ont émis des motions de soutien à l'association Tosa-obika. A Nkayi, par exemple, ils ont demandé, voire même exigé au président de cette association de se désigner candidat au poste de président à la Fédération congolaise de judo et disciplines associées lors de la prochaine élection. « Si cela n'est pas fait, nous allons constituer votre dossier; à partir d'ici, avant de venir le déposer à Brazzaville. Vous êtes l'avenir du judo congolais », chantaient en chœur les participants lors de la cérémonie de don. « La ligue a enjoint au Me Ata Francis de se porter candidat à la course à venir à la présidence de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées », a ajouté Me Arhin Stanislas.

Surpris par l'engouement des athlètes de l'hinterland à pratiquer le judo, les membres de l'association sportive Tosa-obika ont promis de toujours travailler pour le bien du judo congolais.

Notons que dans les prochains jours, d'autres départements du Congo seront à l'honneur de cette opération de distribution du matériel de lutte contre le coronavirus ainsi que des outils de travail.

Rude Ngoma

COVID-19

Baongo veut sélectionner les vrais bénéficiaires

Le comité pluri-acteurs de certification des données issues de l'identification et de l'enregistrement des ménages vulnérables du deuxième arrondissement de Brazzaville a déployé, depuis le 3 août, des équipes dans les neuf quartiers que compte Baongo.

Munis de badges, masques et de gels hydro-alcooliques, environ une quarantaine de personnes identifiables par leur code vestimentaire sillonnent les différentes rues, avenues et artères de Baongo.

L'objectif étant de certifier les données issues de l'identification et de l'enregistrement des ménages vulnérables réalisés par les enquêteurs et chefs de blocs. Tout ceci avant la compilation de tous les rapports et la présentation de la situation globale des opérations en termes de ménages enregistrés, ménages enquêtés, ménages jugés très pauvres, pauvres et moins pauvres, ménages retenus et déclarés éligibles à l'allocation d'urgence, le 6 août prochain. « A compter de cette après-midi, il y aura une descente sur le terrain pour aller vérifier certaines anomalies que nous avons constatées ici et là, en vue de faire un travail de compilation ce jeudi pour permettre au ministère des Affaires sociales de satisfaire les ménages qui le méritent, qui sont vraiment dans le besoin », a expliqué le curé de la pa-



Les membres du comité pluri-acteurs de Baongo/Adiac

roisse Notre-Dame- du Rosaire de Baongo, l'abbé Mesmin Prosper Massengo, précisant que l'église est dans ce processus comme actrice pour pouvoir aider l'Etat à bien aider ceux qui sont réellement dans le besoin.

Même son de cloche du côté du député de la première circonscription électorale de Baongo, Préférence Gérald Mat-

sima Kimbembé, qui tient aussi au bon déroulement de cette opération. « Nous sommes ici pour regarder si ces listes ont été bien faites. Je suis sûr que chez nous, ce seront les personnes cibles qui vont bénéficier de cette allocation parce que nous allons nous-mêmes descendre sur le terrain pour juger la véracité de tout ce qui a été fait. Je peux dire

que ce sont les ayants droit qui sont sur les listes qui vont percevoir leur dû », a-t-il assuré.

En effet, ces équipes ont été déployées à l'issue de la réunion du comité pluri-acteurs comprenant les représentants de l'administration publique, des confessions religieuses, de la société civile, ainsi que les élus du deuxième arrondisse-

ment. Cette structure présidée par l'administrateur-maire de Baongo, le Dr Simone Loubienga, tient à la réussite de cette opération qui se déroule dans le strict respect des règles barrières. « La méthode est basée sur la vérification de la littérature prise, contenue dans les bottins des différents quartiers. Nous nous sommes répartis les quartiers, afin de mieux capitaliser le temps imparti qui était de dix jours. Chaque groupe a fait ressortir les dérives contenues dans les registres pour apporter les corrections nécessaires. Ces corrections sont contenues sur un fichier numérique que nous allons remettre au ministère des Affaires sociales », a dévoilé l'administrateur-maire.

Notons que le gouvernement s'est engagé à accorder une allocation d'urgence de 50 000 FCFA à 200 000 ménages vulnérables, afin de leur permettre de se procurer des denrées alimentaires et autres produits de première nécessité pendant la période de confinement.

Parfait Wilfried Douniama